

Relations CP – CDA

Procès-verbal de la réunion Relations CP-CDA du 18 avril 2023

<u>Présents :</u>	Présidente	:	I. Delrue
	Bruxelles – Brabant Wallon	:	O. Monsieur, B. Claes
	Hainaut	:	C. Notelaers, P. Bolssens
	Luxembourg	:	L. Henin
	Namur	:	J. Lauwerys, P. Aigret, O. Pierre
	Secrétaire Département	:	C. Nicolas
<u>Excusés :</u>	Liège	:	B. Riga, A. Pallen
	Luxembourg	:	P. Groos, J. M. Fivet
<u>Invités présents :</u>	J.P. Delchef, Président CDA		
	J. Nivarlet, Vice-Président CDA		
	M.T. Joliet, Département Championnat		
	P. Thomas, Trésorier Général et Commission informatique		
	J. Marnegrave, DT - Formation entraîneurs et Mini Basket		

1. Accueil des représentants

Isabelle Delrue accueille et remercie les participants présents.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 21/03/2023

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. Bilan de l'AG du 25/03/2023

Approbation de l'ensemble des points lors de l'AG.

Le projet de calendrier et la grille des catégories d'âge pour les compétitions régionales et provinciales ont été approuvés. Les catégories U13, U15 n'ont plus de raison d'être au niveau provincial, un courrier sera transmis au CP Liège.

Projet de la réforme des championnats jeunes régionaux : approuvé.

Le PV de l'AG a été publié dans la newsletter du 14/04/2023.

4. Règlement administratif U12

Le document 'Règlement administratif des compétitions Mini Basket' a été transmis aux membres.

But : distinction entre le règlement sportif et le règlement administratif y compris la gestion des contrôles.

La partie sportive est dans la brochure et sur le site de l'AWBB, rubrique 'Mini Basket'.

Quelques corrections sur la forme ont été proposées.

4.1. Formalités administratives avant la rencontre

Des adaptations du PC16 sont discutées en séance.

Le rôle des délégués d'équipe est redéfini pour la compétition en Mini Basket.

Les délégués doivent contrôler l'identité de toutes les personnes inscrites sur la feuille de marque et le certificat médical des joueurs.

Proposition : disposer d'une liste de joueurs/année de naissance (U12) pour vérifier l'affiliation du joueur.

P. Thomas : demande à BigCaptain si possibilité de générer une liste de joueurs avec nom, prénom, année de naissance, présence d'un certificat médical valide.

Il serait peut être possible de se baser sur la liste type PC53 pour générer une liste de joueurs U12. En attente de suivi de P. Thomas.

J. Marnegrave : Si participation aux rencontres de coupe, être attentif lors du contrôle des feuilles, le joueur ne peut pas changer d'équipe si plusieurs équipes inscrites.

CP NAM : Liste de joueurs pour les coupes

CP HNT – CP Liège : Une seule équipe peut s'inscrire en coupe.

Concernant le contrôle des licences techniques coach, celui-ci sera effectué par les CP à postériori.

4.2. Gestion de la rencontre

Arbitre de club : il doit être affilié à l'AWBB. Pas de définition dans les statuts.

Ce point sera à définir par le Département Arbitrage.

Arbitre bénévole : il doit être affilié à l'AWBB.

4.3. Affichage du score pendant la rencontre

U8 : Ni score, ni marquoir

U10 : Les points sont repris uniquement sur la feuille de marque.

Seuls les points comptabilisés par 1/8^{ème} temps sont affichés au marquoir.

Par période :

- une victoire vaut 3 points

- une égalité vaut 2 points

- une défaite vaut 1 point

U12 : Points sur la feuille de marque, les points sont limités à 100. Le marquoir affiche les points marqués.

J. Marnegrave : Il y a encore du travail pour développer l'esprit mini basket. L'affichage des points développe l'esprit 'championnite'. Ne pas afficher le score serait un plus. On doit apprendre à gérer la compétition.

En mini basket, il est recommandé que les formateurs s'accordent sur la pédagogie à mettre en place et sur les objectifs de la rencontre.

Aucun classement n'est publié jusqu'en catégorie U12 inclus.

4.4. Affiliation des délégués de club, officiels et arbitres de club

Proposition : licence 'Mini Basket' avec un coût moindre.

Actuellement, au niveau informatique, il est impossible de distinguer plusieurs types d'affiliation. Sera rediscuté ultérieurement.

4.5. Amendes et forfait

Utilité du forfait ? Pas de classement. Le forfait a une conséquence sur le classement.

Les amendes prévues aux articles suivants sont applicables :

- ✓ l'article PC 48 :
 - en cas de non envoi de la feuille de match
 - en cas de feuille incomplète
- ✓ l'article PC 73 : en cas de forfait annoncé ou non
- ✓ l'article PC 76 : en cas de forfait spécial, application uniquement de l'amende administrative.
- ✓ l'article PC 28 : amende prévue en cas d'absence de délégué de club sur la feuille.

Pour le règlement sportif, la DT prend le relais.

Que faire si non-respect du règlement sportif en mini basket?

J. Marnegrave : Nécessité d'éduquer les formateurs et les personnes qui encadrent le mini basket. Il faut acquérir la philosophie du Mini Basket. Si non respect des règles, un forfait pourrait être appliqué. Le responsable Mini Basket d'une province devrait pouvoir établir un rapport.

Sanction sportive : A voir avec le département Mini Basket.

CP NAM : Être attentif à la qualité du terrain, aux protections des panneaux. Ce point sera inclus dans le cahier des charges pour les manifestations avec mini basket.

Le règlement avec les modifications sera transmis aux différents CP pour validation pour le samedi 22/04/23.

5. Frais d'arbitrage

Proposition d'adapter les frais d'arbitrage :

Division	Montant actuel	Proposition
Provinciales MM	22€	25€
Provinciales DD	22€	25€
Jeunes Régionaux U18-U21	18€	20€
Jeunes Régionaux U16-U14	18€	18€
Jeunes Provinciaux U18-U21	13€	15€
Jeunes Provinciaux U14-U16	13€	13€

Accord unanime des représentants des comités provinciaux. Sera proposé à l'AG de juin 2023.

6. Financement PF16

Ce point est reporté.

7. Contrôle des frais d'arbitrage

CP BBW : Calcul des frais de déplacement en fonction des kilomètres parcourus comme préconisé dans les statuts.

Si 2 matchs, calcul des frais en fonction de la distance entre les 2 salles et pas en fonction du lieu de résidence pour le second match. Sauf si plus de 2h entre le match 1 et le match 2.

CP HNT : La compensation ne règle pas la différence, les clubs ne sont pas sur un pied d'égalité.

CP NAM : On risque de perdre des arbitres, ils ne siffleront plus plusieurs rencontres.

Un contrôle des déplacements est systématiquement effectué.

CP NAM, CP LUX et CP HNT : calcul des déplacements entre domicile et salle sans prendre en compte le nombre de rencontres.

CP BBW : demande une possibilité de sanction si abus.

8. Compensation

Le système de compensation est-il appliqué alors que toutes les provinces ont eu des soucis d'arbitrage ?

Préalable : toutes les rencontres ont été arbitrées.

CP NAM : Les compensations sont calculées par série. Tous les clubs sont gagnants. Les frais de déplacement sont identiques pour tous les clubs.

9. Bilan des coupes provinciales : reporté

10. Préparation des assemblées provinciales 2023

Rappel du respect des échéances pour envoyer les points et les rapports d'activités au CDA et aux clubs.

AP	Envoi CDA	Envoi club
Liège : 16/05/2023	25/04/2023	02/05/2023
Luxembourg : 19/05/2023	28/04/2023	05/05/2023
Namur : 26/05/2023	07/05/2023	12/0/2023
Hainaut : 27/05/2023	08/05/2023	13/05/2023
BBW : 30/05/2023	09/05/2023	16/05/2023

11. Application du PA75ter et conséquence des play-offs provinciaux

CP BBW : Avec l'article PA75ter, les play-offs pour déterminer un 2ème montant ont-ils encore une raison d'être ? A la lecture des PV du CDA, impression que nous n'aurons plus de 2ème montant car les clubs s'arrangent entre eux. Il serait intéressant de définir des critères sportifs pour remplacer un club candidat à la montée.

CP HNT : Effet collatéral depuis l'application du PA75ter.

Auparavant, si arrêt ou fusion d'un club, des places pour la division supérieure se libéraient. Actuellement, arrangement entre les clubs et plus de places libérées.

Play-off : permet de récompenser un second montant. PA75ter a un impact important car il diminue l'enjeu des play-offs.

JP Delchef : L'objectif du PA75ter est de permettre de maintenir une équipe à un niveau supérieur et de permettre aux jeunes de jouer au niveau auquel ils ont droit.

Les CP peuvent proposer des modifications via le CDA ou par les groupements parlementaires.

12. Proposition de modification de l'article PC62

Point reporté lors de l'AG de juin 2022.

CP HNT : propose une alternance des provinces à condition que la province ait effectivement eu un montant supplémentaire pour l'année en cours. Le rôle est gardé tant que la province n'a pas eu de montant.

En attente d'une proposition de texte (Ecriture par le CDA)

13. Divers

Néant.

JP Delchef remercie les participants pour leur présence et leur participation à la réunion.

Les points reportés seront mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

Isabelle DELRUE
Président du Département

Catherine NICOLAS
Secrétaire du Département